



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 122754

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'application de la circulaire relative à la régularisation des relations entre les établissements publics de santé et les mutuelles de leurs agents. La direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) aurait demandé, par cette circulaire, de faire cesser les aides directes ou indirectes octroyées aux mutuelles, par l'établissement. Bien que cette décision ait été prise sur recommandation de la Commission européenne en juillet 2005, puis sur demande du Conseil d'État d'abroger l'arrêté Chazelle, supprimant les aides des pouvoirs publics aux mutuelles de la fonction publique d'État, la Mutuelle de la santé et du social (MNH), les mutuelles hospitalières et les organisations syndicales ont exprimé leur souhait de surseoir à l'application de cette circulaire en l'absence de toute concertation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position en la matière et la suite qu'il entendra réserver à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122754

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4046